

Paris, le 28 octobre 2016

Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
Madame Laure Leclerc
Directrice des programmes
Tour Mirabeau
39-43 quai André Citroën
75739 Paris cedex 15

N/réf : 16/1695 CNOV MB/DP

Madame la Directrice des programmes,

En tant que président du conseil national de l'Ordre des vétérinaires, je souhaite vous interpeller à propos de l'émission « Sept à Huit », diffusée le 16 octobre 2016, et intitulée « Super-nanny pour chiens viennent en aide aux maîtres dépassés ».

En effet ce reportage met en avant et valorise deux éducateurs canins qui emploient publiquement des méthodes non éthiques, non respectueuses de l'animal et contraires aux données scientifiques (elles sont basées sur la coercition et la violence, connues pour engendrer de l'anxiété et faire le lit de risques d'agressions ultérieures), contraires aussi aux dispositions législatives et réglementaires (les manœuvres de mordant pratiquées lors de l'émission le sont de manière illégale, puisque hors d'un terrain dédié et déclaré en préfecture, et hors du cadre de la sélection canine).

Ce reportage représente un danger pour le public et pour les chiens : outre le fait que le film a été réalisé à proximité immédiate de jeunes enfants et de congénères, les exposant à des risques d'agressions, il est susceptible d'inciter les téléspectateurs à reproduire ces méthodes en les mettant en danger eux-mêmes ainsi que leur entourage.

Enfin, ce reportage aurait pu alerter les propriétaires de chiens mordeurs vis-à-vis de leurs obligations, lesquelles ont été mises justement en place dans un souci de sécurité publique et sanitaire, devant amener les maîtres à comprendre les raisons des morsures et la façon de gérer la situation en toute sécurité.

Parmi ces obligations figurent celles de déclaration des morsures en mairie, mise sous surveillance sanitaire pendant quinze jours (vis-à-vis de la rage, maladie mortelle y compris chez l'homme), évaluation comportementale réalisée par un vétérinaire inscrit sur une liste spécifique...

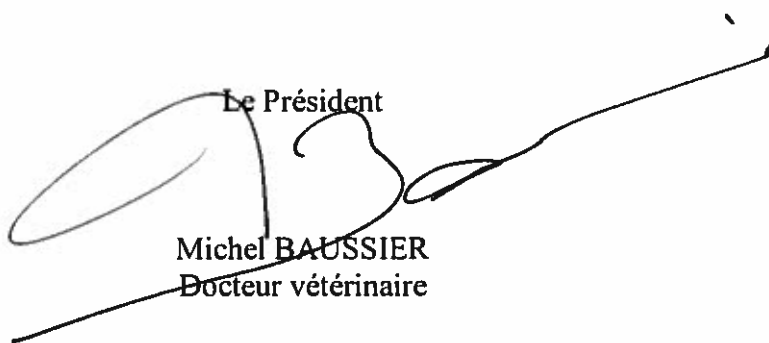
.../...

Cette émission au contenu particulièrement anti-pédagogique a provoqué une vive réprobation au sein de la profession de vétérinaire : elle a contribué à mettre à mal tous les conseils de bonne éducation et de prudence qu'au quotidien les vétérinaires donnent aux maîtres des chiens qui les consultent.

On comprend mal qu'un reportage aussi inconséquent et dangereux, axé sur la seule recherche du sensationnel, ait pu échapper à tous les contrôles internes et être diffusé à une heure de grande écoute.

Je tenais à vous en alerter.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Président

Michel BAUSSIÉ
Docteur vétérinaire